

COMPTE-RENDU DU CM DU 22 SEPTEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20h40

Étaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Franck MAES qui a donné procuration à Monsieur Rida RACHIDI
- Madame Malika POISSON qui a donné procuration à Madame Liliane LEJEUNE-VIGIER
- Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH
- Madame Domitille COUSTILLET qui a donné procuration à Madame Marie-Josèphe LECOMTE
- Monsieur David LIDA qui a donné procuration à Madame Marie-Claude FARGEOT
- Madame Melodye LEOGANE qui a donné procuration à Monsieur Gérard. COUTÉ
- Monsieur Daniel BOULLAND qui a donné procuration à Madame Stéphanie VIGUIER

Absents excusés

- Madame Dominique VARFOLOMEIEFF
- Monsieur Gérard MAHO

Madame Maryline GYSEN a été élue secrétaire

ORDRE DU JOUR

I. PRESENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Nicolas DAUPHIN a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2016 aux services techniques de la mairie de Ballainvilliers.

Madame le Maire propose de rajouter un point 8 à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2016 a été approuvé à l'unanimité.

III. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°10-2016 – 20/07/2016 – Attribution du marché n°2016SceREST001 « Confection et livraison de repas en liaison froide » : Lot n° 1 : La crèche : Sté SHCB ; Lot n° 2 : Restauration scolaire & périscolaire : Sté Yvelines Restauration ; Lot n° 3 : Le portage à domicile : Infuctueux.

Décision n°11-2016 – 20/07/2016 – Marché n° 2013-NET BAT-001 « Nettoyage et entretien courant des bâtiments communaux» - Société NICKEL - Avenant n° 2 : Prolongation de délai.

Décision n°12-2016 – 29/08/2016 – Attribution du marché n°2016ScePortage « Confection et livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées - Portage » : Sté Yvelines Restauration.

Décision n°13-2016 – 30/08/2016 - Attribution du marché n°2016TvxCHOGLSM « Chaudière du groupe scolaire « Les Marais » : Société SCHNEIDER.

IV. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

1- CREATION DE POSTES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16.05.26.1 DU 26 MAI 2016

Suite à une lettre d'observation de la Sous-Préfète, reçue en mairie le 8 juin 2016, la délibération prise nécessite quelques modifications. En effet, il convient de préciser dans la délibération « le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés ».

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces modifications.

Suite à la demande de Madame VIGUIER, le tableau de la modification des effectifs sera transmis aux membres du Conseil Municipal.

2- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE POUR LA PERIODE « SEPTEMBRE A DECEMBRE 2016 »

Suite à l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à solliciter une demande de subvention d'un montant de 4 271€ auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire pour la période « septembre à décembre 2016 » et à signer l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de ce projet.

3- RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT) est arrivé à son terme. Compte tenu du fait que ce PEDT reste encore aujourd'hui en grande partie un guide pour nos actions, il est proposé après évaluation de le modifier à la marge.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le projet éducatif territorial (PEDT) modifié et autorise Madame le Maire à demander le renouvellement pour les 3 années à venir.

4- RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

La Commission d'Action Sociale de la CAF s'est prononcée favorablement pour le renouvellement de l'agrément concernant le relais assistantes maternelles (RAM). Afin de verser la Prestation de Service « Relais Assistantes Maternelles », une convention d'objectifs et de financement doit être signée avec la CAF

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la CAF

5- TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES (TFC)

Suite à l'exposé de Monsieur COUTÉ, le conseil municipal **à l'unanimité**, décide d'instituer la taxe sur les friches commerciales et précise que les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10% la première année d'imposition, 15% la deuxième année d'imposition et 20% à compter de la troisième année d'imposition.

6- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Paris-Saclay du 16 juin 2016

7- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) 2016

Suite à l'exposé de Madame Marie-Josèphe LECOMTE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2016.

8- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SOLLICITER LES SUBVENTIONS PUBLIQUES ETUDES PREALABLES A LA REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES – RUE SAINT SAUVEUR A BALLAINVILLIERS

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le lancement des études préalables à la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – rue Saint-Sauveur à Ballainvilliers. Madame le Maire est autorisée à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil départemental de l'Essonne ainsi qu'à signer tous les documents s'y rapportant

QUESTION DIVERSE

Projet de pacte financier et fiscal de solidarité

Un courrier a été adressé par Madame le Maire à Monsieur Michel BOURNAT, Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (voir pièce jointe).

Le Conseil municipal à l'unanimité soutien la demande de Madame le maire en faveur du respect de la neutralité budgétaire auprès de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

QUESTIONS ORALES

Monsieur Dominique HUET

Ma question porte sur le contrat de développement territorial de la CPS (Communauté PARIS-SACLAY) signé courant juillet 2016 qui affiche les priorités et objectifs à horizon 15 ans.

Le sommaire des actions concrètes à mettre en place est effectivement dense mais ne touche que la partie Nord du territoire de la Communauté d'Agglomération PARIS SACLAY.

Nous ne sous-estimons pas la tâche qui vous incombe au sein de cette Communauté pour défendre les intérêts de notre Ville ainsi que les autres « petites communes ».

La gestation de ce Contrat Territorial ayant mis près de quatre ans à voir le jour, que doit-on en conclure pour les 2/3 du territoire restant ?

Pouvez-vous informer l'assemblée délibérante et à travers celle-ci l'ensemble de nos administrés, **des axes sur lesquels vous comptez travailler pour BALLAINVILLIERS** d'une part et d'autre part du **calendrier possible d'un autre contrat** à proposer au sein du Bureau Communautaire.

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez nous apporter en cette rentrée studieuse.

Réponse Madame le Maire

La loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris a créé le Contrat de Développement Territorial (CDT). Celui-ci permet la mise en œuvre des objectifs du Grand Paris et il prévoit notamment les aménagements majeurs qui suivent le développement des lignes du Métro du Grand Paris, projet mené par la Société du Grand Paris.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud », concerne, au sein de notre Communauté d'Agglomération, les villes de Saclay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Les Ulis, Orsay, Palaiseau et Saint-Aubin. Il concerne une partie de l'Opération d'Intérêt National décidée par l'Etat et plus précisément le territoire exact du projet de « Cluster Paris Saclay ». C'est donc un CDT très ciblé sur un projet voulu par l'Etat.

Il présente la déclinaison opérationnelle et programmatique des actions des maîtres d'ouvrages : Etat, Université, Ecole, Villes concernées.

Ce CDT ne concerne donc pas l'intégralité du territoire de notre Agglomération. Il ne couvrait d'ailleurs pas l'intégralité du territoire de l'ex-CAPS (seulement 7 communes sur 11).

La Communauté Paris-Saclay ne rentre pas dans le dispositif de la loi sur le Grand Paris. Il ne peut donc y avoir de CDT sur notre territoire.

Cependant, nous travaillons depuis de longs mois sur notre Projet de Territoire et sur notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui, seront en quelque sorte, notre contrat de territoire.

Ils prévoient la plupart des actions qui engagent notre agglomération et nos 27 villes autour d'un projet concret commun pour les années à venir.

Ce projet de Territoire et ce PPI seront proposés au vote du conseil Communautaire le mercredi 16 novembre prochain.

Madame Stéphanie VIGUIER

Durant les vacances de juillet 2016, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir sur le site de la Commune d'EPINAY sur ORGE la publication de l'arrêté d'Utilité Publique d'aménagement de la Croix Ronde.

Compte tenu des délais de recours opposables aux tiers (deux mois) il est quelque peu inadmissible d'une part qu'un document de cette importance soit publié en pleine période estivale et d'autre part fasse fi des 7 recommandations et d'une réserve émise le 10 mai dernier du Commissaire Enquêteur.

Nous avons su réagir séparément et unanimement à travers nos écrits déposés lors de l'enquête publique. Compte tenu de l'importance de cet aménagement qui aura invariablement des impacts négatifs sur notre cadre de vie et plus particulièrement des riverains jouxtant le rond-point des jonquilles, nous ne pouvions pas être en désaccord.

BALLAINVILLIERS AUTREMENT que je représente a donc déposé une demande de recours gracieux que je tiens à votre disposition, transmis le 7 septembre dernier, soit avant la date butoir du 13 septembre 2016. J'ai souhaité non seulement confirmer les craintes qui sont les nôtres à la lecture de ce projet de ZAE (Zone d'Activités Economique) et du projet « inavoué » de déchetterie dont nous pouvons craindre une répercussion inévitable de nuisances.

Avez-vous Madame le Maire poursuivi votre action et avez-vous, vous aussi, déposé une demande de recours gracieux ? Dans la négative que comptez-vous impulser comme démarches ultérieures pour que cette opération d'urbanisme et d'activité Economique soient les moins nuisibles possibles pour notre Commune et ses habitants ?

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez nous apporter au cours de cette session.

Réponse Madame le Maire

Je n'irai pas plus loin dans l'action. De plus, la compétence ZAE a été reprise par la CPS pour Ballainvilliers. On doit respecter les intérêts de tous. Cette zone va créer des emplois qui pourront intéresser certains Ballainvillois.

Je ne suis pas le Maire d'Epinau.

Je vous fais lecture du mail de Monsieur Guy MALHERBE, Maire d'Epinau-sur-Orge.

Madame la conseillère municipale,

Vous dites, dans votre mail, avoir voulu ménager ma santé, j'y suis très sensible, mais au moment de l'enquête publique ma maladie n'était pas diagnostiquée et j'étais présent tous les jours en mairie, dans mon bureau contigu à la salle des mariages où était installé le commissaire enquêteur. C'est ainsi que j'ai pu observer les visites faites par vos collègues et prendre connaissance des mails expédiés par M. Huet qui souhaitait obtenir avec insistance les coordonnées d'un Elu d'opposition sans jamais solliciter un rendez auprès du Maire. C'est le constat d'une démarche pour le moins inélégante à l'égard du Maire pour ceux qui connaissent le fonctionnement d'une municipalité. D'autres personnes ont sollicité un rendez-vous et je les ai reçues. Il en est de même pour votre recours gracieux qui aurait pu faire l'objet d'un échange entre nous en utilisant les moyens de communication numérique dont nous disposons, d'autant plus que vous avez pris le temps de venir à la journée des associations à Epinau pour prendre connaissance des activités municipales et en particulier du projet de la croix ronde, à moins que ce soit le conseiller municipal d'opposition qui vous a informé. Vous avez pu constater que nous travaillons en toute transparence en annonçant la signature de l'arrêté de la DUP par L'État et les prochaines étapes de ce projet. Cette information a été publiée sur le site internet de la ville dès la signature de l'arrêté. Je n'ai rien à cacher.

Par ce mail je ne vais pas vous expliquer l'histoire et les objectifs de ce projet. Si cela vous intéresse vous sollicitez un rendez-vous. Je veux simplement réagir sur quelques points de votre communication qui sont faux et dont j'ai pris connaissance en suivant votre site internet ou qui sont repris dans vos recours. Zone d'activités commerciale, c'est faux. L'acronyme ZAC signifie zone d'aménagement concertée et non pas zone d'activités commerciales. Soit vous ne connaissez pas cette procédure administrative, soit vous souhaitez faire peur. La ZAC comprendra des logements et des activités économiques (PME, PMI). Il n'a jamais été écrit, ou dit, qu'il y aurait des activités commerciales et pas davantage d'entreprises de logistique parce que le projet ne le prévoit pas. Je vous demande donc de corriger votre communication sur ce point car vos propos sont faux. Le projet a été présenté récemment à des promoteurs d'immobilier d'entreprises qui sont très intéressés. Une petite entreprise de Ballainvilliers a déjà manifesté son intérêt pour se délocaliser sur ce site. Je rappelle que ce projet qui se situe dans le prolongement des activités déjà implantées dans votre commune, rue Saint sauveur, du chemin de la grange du BREUIL et de l'entreprise ex logibris, se réalisera par phases qui s'étaleront sur plusieurs années. Une déchetterie n'est pas une décharge. Là aussi, soit vous méconnaissiez le fonctionnement d'une déchetterie, soit vous voulez faire peur. La déchetterie sera gérée par le SIREDOM. Il en gère déjà 15 sur son territoire. Il y a un gardien, qui contrôle les dépôts et les déposants. Elle sera ouverte aux habitants et artisans certains jours de la semaine et selon des horaires précis. Une déchetterie permet de bien trier tous les déchets et de limiter les dépôts sauvages. C'est un service public de proximité très apprécié par les habitants qui complète parfaitement les collectes faites en porte à porte. Il faudra voir comment les ballainvillois pourront en bénéficier. Je vous signale que je suis venu manifester sur le site de la décharge sauvage de la RN20 pour soutenir votre Maire Brigitte Puech, qui se bat contre l'incurie de L'État à faire appliquer la loi. Je sais donc faire la différence entre une déchetterie et une décharge sauvage et je peux vous affirmer qu'une déchetterie n'a rien de sauvage aussi je vous invite à corriger votre communication sur ce point car vos arguments sont faux. Si on veut parler de nuisances que devrai je dire des Ballainvillois qui occupent 15 % des 650 places de parking de la gare d'Épinay, augmentent le trafic routier, usent la voirie et polluent ma commune pour rejoindre le parking! Faut-il que je leur fasse payer l'usage du parking pour dédommager la ville des nuisances qu'ils génèrent? C'est faisable. Et de l'indiscipline de ceux qui ne respectent pas la réglementation de la zone bleue obligeant la police municipale à intervenir pour calmer la grogne des spinoliens. Que devrai-je dire des poids lourds appartenant à des entreprises implantées sur Ballainvilliers qui traversent la ville matin et soir pour rejoindre l'autoroute ou leur dépôt? Et qui passent devant deux écoles le matin aux heures de la rentrée!! Si je ne me suis jamais ému de cette situation auprès de qui que ce soit, c'est parce que nous devons vivre ensemble. Heureusement, il existe des nuisances qui peuvent être positives. Tout n'est pas noir.

Pourquoi des Ballainvillois utilisent les services bancaires et les commerces d'Épinay? Parce qu'ils sont certainement attractifs et je m'en réjouis. S'ils étaient plus nombreux encore ce serait bien pour les commerçants. N'hésitait pas à venir leur rendre visite, personnellement Mme la conseillère municipale et avec vos amis, ils proposent des services et des produits de qualité. Je ne me plaindrai pas pour vos nuisances. Pourquoi sur les 4500 adhérents des associations spinoliennes, 1500 sont extérieurs à la ville? Parce que les activités proposées sont attractives et les équipements municipaux mis à leur disposition bien adaptés. Je ne me plains pas des nuisances occasionnés par ces 1500 adhérents extérieurs à la ville pourtant bien réelles en matière de stationnement autour des équipements municipaux et qui provoquent des réclamations des riverains. Ma responsabilité est de gérer ces faits pour le mieux dans l'intérêt de toutes associations, adhérents, riverains. Ce n'est pas toujours facile.

Tout ceci pour vous dire qu'il n'est pas possible pour une commune de s'enfermer derrière des murs et des barrières (même si c'est une idée à la mode). Les communes doivent vivre en synergie les unes par rapport aux autres dans l'intérêt de leurs concitoyens. Enfin le parc d'activités offrira la possibilité de créer des emplois (les emplois ne se créent pas dans les palais ministériels ou présidentiel) car ce sont les maires qui détiennent en partie la solution par des actions comme celle-ci. Si les communes renoncent à créer des parcs d'activités alors il faut abandonner définitivement l'idée de vouloir réduire le chômage. A Epinay nous avons près de 500 demandeurs d'emplois et 100 jeunes suivis par la mission locale de l'emploi. C'est la responsabilité du maire et des élus spinoliens d'essayer de leur faire retrouver un emploi sur la commune. A l'occasion, je leur ferai part de votre opposition à ce projet, ils apprécieront certainement. Le parc d'activités C'est aussi l'opportunité de rapprocher le lieu de travail du domicile, de réduire les déplacements pendulaires qui sont à l'origine des problèmes de pollution, de circulation et de frais pour les salariés. Ce rapprochement domicile / travail permettra d'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires. Comme le dit la CPS " un emploi près de chez moi, C'est plus de temps pour moi" j'ajouterai aussi ce sont des économies pour ma famille. Vous devriez être sensible à cette démarche fondamentale si on veut réduire la galère des déplacements routiers. Si aujourd'hui, nous rencontrons des problèmes dans les déplacements En ile de France C'est parce que les emplois ont été créés au Nord et à L'Est et les logements à L'Ouest et au SUD provoquant une transhumance quotidienne pénible pour tous. En conclusion, Je regrette que ce projet de la croix ronde Soit introduit dans les débats du conseil municipal de Ballainvilliers par votre question orale alors que cela aurait pu être évité avec les quelques explications ci-dessus et d'autres que j'aurais pu vous communiquer lors d'un entretien si vous L'aviez sollicité de préférence à celui d'un Conseiller municipal d'opposition. En outre, Je ne souhaite pas que ce projet soit utilisé comme un " cavalier " pour nuire à la sérénité des discussions de la Assemblée municipale et à ma collègue avec laquelle je travaille en étroite concertation pour que nos communes conservent toute la place qui leur revient dans cette nouvelle communauté d'agglomération.

J'autorise bien sûr la lecture de ce message lors de la séance publique du conseil municipal de ce soir.

Guy Malherbe
Maire d'Epinay sur orge
Vice-Président de la CPS
Ancien Député

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

**Madame le MAIRE présente au Conseil municipal
le projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay**

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Puech".

Brigitte Puech